

Le groupe de réflexion sur la formation initiale TSEEAC a tenu sa dernière réunion le 26 octobre. Un rapport a été remis au Directeur Général. Les débats de fond qui ont partagé les participants trouveront peut-être des réponses lors du prochain CTP DGAC, à savoir garder une formation initiale sur deux ans ou bien la passer à 3 ans avant la titularisation. L'USAC-CGT s'est prononcée pour 2 ans.

CONSTAT : UNE FORMATION INITIALE SOUVENT REMANIEE

La formation initiale TSEEAC a souvent évolué pour prendre en compte les besoins liés aux différentes évolutions des missions de la DGAC mais également les règlements européens (avec notamment le Common Core Content). Le plus récent remaniement étant la Refonte et Evolution Européenne de la Formation au Contrôle (REEF) dont l'arrêté vient tout juste de paraître. La prochaine promotion TSEEAC sera sur ce nouveau modèle. La formation initiale TSEEAC se déroule sur deux ans avec la délivrance du diplôme et une titularisation dans le corps en fin de scolarisation.

Le Directeur général a mandaté un groupe de réflexion (administration- ENAC-syndicats, la lettre de mission est disponible sur www.usac-cgt.org) sur les évolutions possibles de la formation initiale tout en conservant un recrutement au niveau Bac pour ce corps de catégorie B de la Fonction publique d'Etat.

Les agents de ce corps polyvalent exercent une multitude de métiers au sein de la DSNA, de la DSAC et du Secrétariat Général. De l'informatique de gestion au contrôle d'aérodrome, un panel de métiers qui nécessite une formation initiale adaptée. Pour autant est-il judicieux de tout mettre dans la formation initiale ?

Certains syndicats, dont le Satac-Unsa, pensent que la formation initiale ne peut pas tenir sur deux ans et réclament une troisième année avant la titularisation.

L'USAC-CGT quant à elle estime que la formation initiale doit rester sur deux ans et que des formations complémentaires (dans le cadre de la formation continue relative à la prise de poste) soient accessibles dans l'année qui suit afin que les agents soient opérationnels dans leurs services le plus tôt possible et soient surtout titularisés au bout de 2 ans.

Repousser d'un an la titularisation n'est pas sans incidence sur le déroulement de carrière des agents, en plus de leur rémunération sur ces 3 premières années.

Conserver une formation initiale sur deux ans complétée par une 3^{ème} année en alternance est la meilleure solution pour garantir rémunération et avancement des TSEEAC.

BACHELOR IN AVIATION TECHNOLOGY : UNE SUPERCHERIE ?

Le protocole 2007-2009 prévoit (sur demande du Satac) la recherche de parallèle entre la formation TSEEAC et celle du « bachelor in aviation technology ». Le seul hic soulevé par l'USAC-CGT, et de taille, c'est que ce fameux Bachelor n'existe pas ! Aucune formation ne répond à cet acronyme. Le Satac s'en défend et mentionne uniquement celle d'une boîte privée à Nice (qui forme des agents sur 4 ans pour devenir des cadres pour diriger des équipes techniques et des managers de compagnies aériennes mais également d'autres métiers internes à des sociétés aéronautiques). Le Satac explique d'ailleurs en séance qu'il n'est pas question pour l'ENAC de concurrencer cette formation...

Côté administration : visiblement personne ne s'était posé la question de ce à quoi ça correspondait...

L'USAC-CGT a demandé à l'administration qu'elle donne sa définition du « bachelor in aviation technology ». Ensuite, il conviendra éventuellement de comparer des aspects des formations si celles-ci existent et sont comparables.

L'USAC-CGT est membre de:



| Demande de bulletin d'adhésion à retourner à | |
|---|-------------------|
| USAC-CGT - CRNA/Sud-Est - 1, rue Vincent Auriol - 13617 Aix-en-Provence Cedex | |
| Nom/Prénom : | |
| Corps : | Service : |
| Email : | Téléphone : |
| Adresse : | |

**UNION SYNDICALE DE
L'AVIATION CIVILE CGT**
1, rue Vincent Auriol
13617 Aix-en-Provence cedex
Tél. : +33.4.42.33.76.85
Fax : +33.4.42.33.76.94
www.usac-cgt.org

UNE RECHERCHE D'EQUIVALENCE AVEC UNE LICENCE

Ce qui existe par contre c'est la notion de Bachelor (diplôme universitaire européen obtenu en 3 ans consécutifs). Il faut donc réfléchir sur deux axes : quelle formation technique cherche-t-on pour les TSEEAC ? Quelle équivalence peut-on en avoir ?

Pour l'USAC-CGT il est important de conserver une formation initiale sur deux années permettant ainsi une titularisation au bout de deux ans et un avancement dans le corps plus rapide, voire une progression sociale au sein de la DGAC plus rapide également.

Si on souhaite avoir une reconnaissance de niveau Licence (le L de LMD dans le cursus européen), le plus adapté au système français et à la formation des TSEEAC, serait alors un mécanisme de **Licence professionnelle**. Une telle licence s'obtient en suivant une troisième année d'étude en alternance. Cette solution permettrait aux TSEEAC titulaires de consolider leur formation en suivant les modules de formation nécessaires à leur prise de poste tout en étant affecté dans un service de la DGAC.

Cela répond à la volonté d'allonger la formation TSEEAC par une troisième année en alternance Service-ENAC, en obtenant une reconnaissance de type universitaire. Cela permet également de dispenser les formations complémentaires utiles aux prises de poste sans retarder l'avancement des agents.

UNE FORMATION VERS L'HOMOLOGATION, MAIS AVEC UNE CONTREPARTIE

La formation TSEEAC a été homologuée jusqu'en décembre 2007. L'ENAC n'a pas réussi à la poursuivre. Un dossier est en cours de création pour homologuer à nouveau la formation TSEEAC. C'est le secrétariat général qui en a la charge. Par contre, cette homologation par la Commission Nationale des Certifications Professionnelles (CNCP) pour un enregistrement au registre du même nom (RNCP) ne pourra être effective que si la formation est ouverte à des personnes qui ne seraient pas des TSEEAC, mais qui suivraient tout ou partie de la formation et obtiendrait un diplôme de Technicien Supérieur de l'Aviation (nom actuel en gestation). Ce diplôme pourrait être obtenu par deux voies : la formation initiale TSEEAC ou sur dossier dans le cadre de la Validation des Acquis d'Expérience (VAE).

L'ouverture de la formation TSEEAC à des non fonctionnaires ne serait pas sans incidence sur les métiers exercés à la DGAC. En effet, le ministère pourrait être tenté à terme d'externaliser des tâches au profit du secteur privé. Ceci est d'autant plus dangereux que tous les TSEEAC qui démontrent un niveau 4 en anglais et qui réussissent les modules de qualifications européennes de Contrôle (ADI-ADV) se voient délivrées par la DSAC une licence de contrôleur stagiaire.

Pour l'instant seule la DSNA peut rendre la prestation de service de contrôle en France, mais si l'ENAC forme des personnels destinés au secteur privé et pouvant rendre, à moindre coût, le service du contrôle, il pourrait y avoir des surprises.

Pour l'instant le dossier d'homologation est au point mort. L'USAC-CGT suivra de très près ce dossier pour éviter toute tentative de dumping social et de transfert de tâches relevant notamment des missions de sécurité et de surveillance à la DGAC.

L'USAC-CGT souhaite conserver un recrutement niveau BAC pour accéder au corps des TSEEAC classé en catégorie B (avec un débouché en catégorie A). Elle estime qu'une formation initiale sur deux ans suivie d'une année complémentaire en alternance est plus adaptée pour les agents. Cela leur garantit un avancement identique et une troisième année de formation plus spécifique à leur prise de poste. L'USAC-CGT posera la question de la pertinence ou non d'obtenir une homologation si celle-ci est assujettie à des risques de dumping social à terme.

L'USAC-CGT est membre de:



| Demande de bulletin d'adhésion à retourner à | |
|---|-----------------|
| USAC-CGT - CRNA/Sud-Est - 1, rue Vincent Auriol - 13617 Aix-en-Provence Cedex | |
| Nom/Prénom | |
| Corps | Service |
| Email | Téléphone |
| Adresse | |

**UNION SYNDICALE DE
L'AVIATION CIVILE CGT**

1, rue Vincent Auriol
13617 Aix-en-Provence cedex
Tél. : +33.4.42.33.76.85
Fax : +33.4.42.33.76.94

www.usac-cgt.org